

Catégories d'emplois	Salaires		Lettreur	2.42	N.A.
	Chantier maritime d'Halifax	Chantier maritime d'Esquimalt			
			Nettoyeur de réservoir	2.04	N.A.
Ouvriers en fer (tôlier de navire)	N.A.	3.15	Carreleur	2.68	3.10
Menuisier	2.42-2.47x	N.A.	Outilleur	2.62	3.25
Manœuvre	2.00	2.49	Aides	2.11	2.66
Calorifugeur de tuyaux	N.A.	3.10	Soudeur	2.42-2.47x	3.15
Conducteur d'outillage léger	2.10	2.45	Électroplaste	2.15	2.85
Traceur	2.64	3.25			
Conducteur de machine	2.24	N.A.			
Réparateur de machine	2.42-2.47x	N.A.			
Machiniste	2.42-2.47x	3.15			
Aide-machiniste et aide-ajusteur classe 1	N.A.	2.79			
Machiniste spécialiste	N.A.	2.95			
Machiniste d'entretien	N.A.	3.15			
Mécanicien d'entretien	2.42-2.47x	N.A.			
Ouvrier d'entretien de canot ou bateau de sauvetage	N.A.	3.00			
Ouvrier d'entretien de brûleur à l'huile	N.A.	3.15			
Mécanicien-installateur	2.45-2.50x	N.A.			
Mécanicien de moteur	2.25	2.58			
Peintre	2.35	3.10			
Peintre au pinceau	2.07	N.A.			
Peintre ( finition )	2.46	N.A.			
Peintre au pistolet ( atelier )	2.05	2.58			
Peintre au pistolet	2.25	3.25			
Tôlier et débosseleur	2.25	2.58			
Modeleur	2.61	N.A.			
Garnisseur de tuyau	2.34	N.A.			
Tuyauteur	2.43-2.48x	3.10			
Plâtrier	2.69	3.10			
Blindeur	2.42-2.47x	N.A.			
Plombier	2.43-2.48x	3.10			
Mécanicien d'appareil de réfrigération	N.A.	3.10			
Gréeur	2.39-2.44x	3.10			
Riveteur	2.42	3.15			
Voilier-ouvrier en toile	2.21	N.A.			
Conducteur d'appareil à jet de sable	2.25	3.10			
Détartreur—chaudière	2.05	N.A.			
Détartreur et nettoyeur	N.A.	2.59			
Détartreur et nettoyeur ( à la machine )	N.A.	2.82			
Tôlier	2.41-2.46x	3.10			
Charpentier de navire	2.42-2.47x	3.10			

[L'hon. M. Cadieux.]

x—Le salaire maximum indiqué ici est accordé à tous les employés qui comptent une ou plusieurs années de service.

#### LES TRAVAUX PUBLICS—L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS INTERMITTENTS DE PLUS DE 65 ANS

##### Question n° 1278—Mme MacInnis:

Le ministère des Travaux publics refuse-t-il d'embaucher, pour faire accomplir du travail intermittent, les personnes âgées de plus de 65 ans?

L'hon. George J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Non.

#### L'ASSURANCE-RÉCOLTE

##### Question n° 1302—M. Latulippe:

Y a-t-il eu récemment entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux des pourparlers relatifs à l'assurance-récolte, et, dans le cas de l'affirmative, a) avec quelles provinces, b) quand ces pourparlers ont-ils eu lieu?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): a) et b) Oui, une réunion a été tenue avec les représentants de toutes les provinces, le 17 février 1966, pour étudier l'assurance-récolte.

#### LA CONVENTION DE L'ONU SUR LA DISCRIMINATION RACIALE

##### Question n° 1303—M. Scott (Danforth):

1. Le gouvernement a-t-il étudié la possibilité d'adopter la convention de la dernière assemblée générale des Nations Unies, qui traite de l'élimination de la discrimination raciale?

2. Si le gouvernement a étudié la question, a-t-il pris une décision quant à la ratification de la convention et dans le cas de l'affirmative quelle a été la décision?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): (1) Oui. Le gouvernement canadien s'est prononcé énergiquement pour l'adoption de cette convention par les Nations Unies et la considère comme un document très important. Dans une déclaration où il expliquait les motifs du vote à la Troisième Commission des Nations Unies, le 15 décembre 1965, le délégué du Canada a dit que cette